## BREILLY (7)

# CEGT UMG

Numero 40

ÉLECTIONS

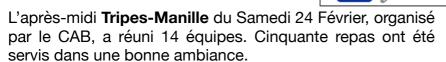
européennes **9 Juin** 

leVote



Les élections européennes se dérouleront en France le Dimanche 9 Juin 2024.

Pensez à vous **inscrire** sur les **listes électorales** avant le Vendredi 3 Mai 2024.



L'association des **Anciens Combattants** a organisé une tombola. Les **chanceux** détenteurs des nos 359 et 361 sont priés de se faire connaître auprès des organisateurs.



L'Opération Hauts-de-France Propres se déroulera le Samedi 16 Mars, afin de nettoyer toutes les zones de notre village. Le rendez-vous est donné à 9h à la Mairie, pour la distribution des gants et sacs poubelles.



#### Le printemps arrive, le marché revient.

Les commerçants et les élus vous attendent nombreux tous les **Dimanches** entre 8h et 12h dans la cour de la Mairie à partir du 17 Mars (Boulangerie Marcourt, Traiteur Pegard d'Airaines, Maraîcher des Hortillons d'Amiens, Miel de Breilly, Fleuriste « Mes pensées fleuries »).

Des coupes de **bois** vont bientôt se faire dans les marais sur plusieurs parcelles. Les amateurs doivent venir en Mairie pour se signaler.



**Objets trouvés :** une paire de lunettes de vue, ainsi qu'un trousseau (clé + bipper) ont été déposés en Mairie.

### LE PORTRAIT DU MOIS

**Noëlle HICBACQ** est née à Ételfay le 21 Octobre 1926. Doyenne actuelle de notre village, elle est arrivée à Breilly en 1959 avec son époux Guy-Noël, qui était ouvrier. Ils ont eu 3 enfants. La famille a été marquée par un incendie qui a détruit le toit de leur maison en Juillet 1965.



Elle s'occupe d'enfants du village en tant que nourrice, puis devient Famille d'Accueil pour la D.D.A.S.S. en 1967. Elle héberge et élève plusieurs fratries, dont certains enfants sont encore auprès d'elle aujourd'hui.

Elle a participé à beaucoup de manifestations et associations dans le village (tricot, manille,...). Elle aime toujours faire une partie de Scrabble après sa sieste.

## PERMANENCES des ADJOINTS

Tony PIGNÉ Mardi 15h-17h

Béatrice DECAMBRON Vendredi 15h-17h

> Éric ALEXANDRE Samedi 10h-12h

#### <u>EMMENAGEMENT</u>

Nous souhaitons la bienvenue aux **nouveaux habitants** de notre village, et les invitons à venir se présenter en Mairie.





#### QUELQUES DATES

Vendredi 15 Mars à 18h30 Réunion publique à la salle des fêtes concernant le travail des étudiants de l'Ecole d'Architecture, suivi du verre de l'amitié.

Samedi 30 Mars à 15h

Chasse aux œufs, organisée par le CAB, dans les marais, pour les enfants jusqu'à 12 ans.



#### Mairie de Breilly

03.22.51.86.61 <a href="mailto:contact@breilly.fr">contact@breilly.fr</a>

www.breilly.fr



Bulletin N°40 Mars 2024

### Vos élus se sont réunis

#### Réunion du Vendredi 16 Février 2024

 Réfection des trottoirs Route Nationale : vote à l'unanimité du devis proposé par EIFFAGE pour un montant de 105 800 € TTC.



• À la suite de l'augmentation des coûts de l'énergie, le Conseil Municipal a voté une augmentation des tarifs de location des salles de la commune :

-salle des fêtes : 270€ / 380€ extérieur ;

-hall des sports : 460€;

-jeton de chauffage/éclairage : 4€ l'unité.

- SDIS 80 : Chaque année, les communes contribuent financièrement au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Pour l'année 2024, Breilly participe à hauteur de 21 187,98 €.
- Le Conseil Municipal a voté (10 pour ; 1 contre) la proposition de la FDE pour l'éclairage du passage piéton face à l'arrêt de bus Route Nationale et l'éclairage de l'escalier des pas pour un montant de 14 600 € (dont une participation de la FDE à hauteur de 16%).
- <u>Information sur la fibre</u>: Lors d'une réunion intercommunautaire en Janvier, Somme Numérique a précisé que beaucoup de problèmes (interruptions régulières, ralentissement, rues non reliées, rues reliées qui dysfonctionnent) persistaient concernant l'installation de la fibre dans le secteur, mais n'a apporté aucune solution et aucun planning de résolution, parce qu'elle se dit débordée.
- Dossier en cours sur le non respect de l'urbanisme : les requêtes des habitants concernés ont toutes été rejetées par le tribunal administratif d'Amiens, qui les oblige à verser 1 500 € à la commune. L'instruction initiale peut reprendre son cours.

